



## **Contribution de l'UEL au Pacte pour l'innovation et la croissance et au Plan d'action national 2005-2008**

La perte d'attractivité du site économique luxembourgeois interpelle tous les acteurs de la vie économique et politique du pays. Pour les organisations patronales, il ne fait aucun doute que l'effort principal doit se mobiliser au service de la croissance économique, préalable au développement durable et à la cohésion sociale.

Pour générer la croissance économique et stimuler l'emploi, le Luxembourg doit, à côté de la place financière, développer d'autres piliers de l'économie et redynamiser sa politique de développement et de diversification industrielle en recentrant notamment les politiques dans le domaine de l'environnement et de l'approvisionnement énergétique. Une attention toute particulière doit être portée à l'environnement réglementaire des petites et moyennes entreprises, devant permettre à celles-ci de mettre pleinement à profit leur potentiel de croissance et d'emploi.

Pour augmenter la compétitivité, l'UEL préconise entre autres actions la rapide mise en œuvre des mesures suivantes visant à

- promouvoir l'innovation pour augmenter le degré de qualité et d'excellence des biens et services offerts par les entreprises en stimulant davantage la recherche et le développement et en y impliquant les activités de recherche de la nouvelle Université de Luxembourg menées de concert avec les Centres de Recherche Publics,
- réduire le taux du chômage en remédiant à l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi par un ciblage des programmes de formation mieux adapté aux besoins de l'économie et en optimisant les services d'intermédiation de l'Administration de l'Emploi,
- introduire, notamment dans une optique de création d'emploi, des mesures de flexibilisation au droit du travail,
- contrôler l'inflation et limiter l'adaptation des salaires à l'indice du coût de la vie à 1,5 fois le salaire social minimum en vue de remédier à la situation compétitive désavantageuse du Luxembourg par rapport à d'autres sites économiques,
- agir sur le contrôle de l'évolution des dépenses de protection sociale et confirmer l'accord tripartite selon lequel les charges sociales et fiscales patronales ne seront pas augmentées,
- rendre l'environnement fiscal attrayant pour l'établissement des entreprises en général et pour le secteur financier en particulier,
- accélérer la transposition des mesures de simplification administrative en vue de venir en aide tant aux créateurs d'entreprises qu'aux entreprises existantes,

- favoriser l'accès aux meilleures offres des technologies de l'information et de la communication,
- ouvrir et moderniser la fonction publique et modifier l'équilibre de l'économie politique en réformant le droit de la nationalité de façon à permettre à davantage de membres de la société de s'exprimer par la voie du suffrage universel,
- attirer les compétences étrangères et instituer une politique d'immigration volontariste,
- instaurer un salaire minimum formation en vue de garantir une employabilité aux salariés peu qualifiés dans le long terme et d'établir un meilleur équilibre entre productivité et niveau du salaire social minimum,
- optimiser la préparation des jeunes à la vie active et intégrer les jeunes défavorisés dans le tissu économique et social au moyen d'une véritable réforme de l'apprentissage.

Pour l'UEL, le défi est donc de mise : seule une nouvelle dynamique de croissance et de création d'emploi par un réagencement des politiques économiques et de l'emploi pourra garantir le maintien d'un niveau élevé de protection sociale et environnementale et la pérennisation du modèle social.

A l'aube de la remise du plan d'action national à la Commission européenne et de la réunion du Comité de Coordination tripartite sur la compétitivité de l'économie nationale, l'UEL est confiante que sa contribution au Pacte pour l'innovation et la croissance et au Plan d'action national 2005-2008 s'avérera utile pour préparer le Luxembourg à consolider sa place dans un environnement économique en évolution constante.

La version intégrale de la contribution de l'UEL peut être téléchargée du site [www.uel.lu](http://www.uel.lu).